Saint-Étienne
Ville créative design

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2023.00192

DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/05/2023

Politique	Conforter les valeurs de la République	Dossier n°	CM-001837
Commission	**Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire**		
Direction en charge	Sports, Loisirs et vie sociale		
Objet	Convention de don de matériel informatique dans le cadre de l'expérimentation Sobri-Etic - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **23/05/2023**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Siham LABICH, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Christiane JODAR, M. Robert KARULAK, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Jacques GUARINOS, Mme Catherine ZADRA, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, M. Lionel JOUFFRE, M. Jean JAMET, M. Antoine POMEON

Pouvoirs
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Lionel JOUFFRE,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI

Absents-Excusés
M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Christel PFISTER, M. Michel NEBOUT

Secrétaire de séance
M. Tom PENTECOTE

■ Rappel et références

Les valeurs de la République, un des trois piliers de la politique municipale, constituent le socle de l'identité stéphanoise, faite de tolérance et d'ouverture sur les autres, permettant à chacun de participer activement au vivre ensemble local. Pour ce faire, la Ville de Saint-Étienne, fidèle à sa tradition et afin de combattre toute forme de discrimination, soutient les projets favorisant l'expression de la diversité des cultures pour que chacun puisse se sentir acteur de sa ville en comprenant la complexité du monde et dans le respect des autres.

Le numérique est devenu un outil incontestable d'attractivité des territoires, un levier d'émancipation et de citoyenneté pour les habitants et un enjeu essentiel à prendre en compte

dans la lutte contre les fractures et inégalités sociales, et toutes politiques de cohésion sociale. Pour les organisations, institutions, associations, entreprises, le numérique peut être un outil au service du développement de leurs activités : gestion, développement, gouvernance, communication, collaboration, partenariat, etc. Comme pour les particuliers, pour beaucoup d'associations, l'inaccessibilité aux équipements numériques reste encore un des premiers niveaux identifiés de fracture numérique.

■ Motivation et opportunité

Depuis fin 2021, la collectivité développe sa stratégie municipale d'inclusion numérique : « *Le Numérique pour tous ».* Parmi les thématiques travaillées dans le cadre de cette stratégie, figurent la sensibilisation au numérique responsable et l'accompagnement des pratiques numériques associatives.

■ Contenu

Afin de trouver une réponse pour équiper de petites et moyennes associations stéphanoises de matériels informatiques en prenant en compte la réalité de la pollution environnementale générée par tous ces équipements, l'expérimentation *Sobri-Etic*, menée par la Ville de Saint-Étienne, permet de reconditionner et donner des outils informatiques aux associations stéphanoises.

En effet, cette expérimentation consiste à :

1. Récupérer auprès de la DSIN des postes informatiques fixes (majoritairement) usagers qui ont été utilisés au sein des médiathèques,
2. Reconfigurer ces postes informatiques avec des logiciels libres, les nettoyer et les tester,
3. Identifier des associations « bénéficiaires » : c'est-à-dire intéressées pour bénéficier d'un don de matériels informatiques,
4. Former chacune des associations bénéficiaires (1 bénévole et/ou professionnel par poste donné) à une prise en main et à un usage autonome sur ces postes,
5. Réaliser un don d'un ou de plusieurs postes informatiques, via la signature d'une convention entre la Ville de Saint-Étienne et l'association concernée.

« Sobri-Etic » permet de :

- Tester un « circuit-court » de reconditionnement/réutilisation d'équipements informatiques à l'échelle locale. Une expérimentation qui pourra servir et inspirer la DSIN dans le cadre de sa feuille de route concernant la Loi REEN (Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique - 15 novembre 2021),
- Donner une seconde vie à des équipements qui peuvent encore servir, tout en permettant de réduire les déchets numériques de la Ville de Saint-Étienne,
- Former gratuitement et accompagner des bénévoles et/ou des professionnels d'association sur des usages numérique de base (maintenance 1er niveau, prise en main de l'équipement et d'outils numériques, navigation internet, mise à jour, gestion de documents),
- S'équiper gratuitement d'ordinateurs reconditionnés, en parfait état de fonctionnement à des petites et moyennes associations stéphanoises.
- Promouvoir/sensibiliser aux pratiques éthiques, sobres, et responsables du numérique (reconditionnement, logiciel libre, impact écologique du numérique, etc.), le grand public.

Dans le cadre de cette expérimentation, il est nécessaire de mettre en place une convention de don de matériel informatique, afin de fixer les conditions de cessions de ce matériel à des associations locales.

Cette convention fera office de certification et de transfert de propriété et servira :

- à identifier le matériel informatique donné, par un inventaire précis,
- à préciser les conditions d'acception et d'orientation du don, pour le donateur (Ville de Saint-Étienne) comme le bénéficiaire (association).

Après la validation de cette convention type, les associations stéphanoises désireuses de bénéficier de ce don de matériel informatique seront identifiées et formées (*via* un parcours d'ateliers numériques dispensé par les conseillers numériques), avant signature de la convention.

Le parcours de formation (gratuite) proposé, la non-commercialisation de ce matériel, une destruction ou recyclage dans le respect de l'environnement ; figurent parmi les engagements de toute association signataire de la convention.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	**Investissement**		**Fonctionnement**	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville	**0,00 €**		**0,00 €**	

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :
- approuver le document type de convention « Dons de matériel informatique »,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

■ Décision

Proposition adoptée
54 voix pour

Pour Extrait
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Tom PENTECOTE